

**COMMUNE DE BERRWILLER**

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE BERRWILLER - Séance du 19 février 2018**

**Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la deuxième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 20h05.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas.

Excusés : CENTLIVRE André – Procuration à STOCKER Bernard  
JUNG Joël – Procuration à HERR-SCHAUMBERG Anne  
SIFFERT-GIRARDEY Laetitia – Procuration à ARBOGAST-ZIEBELEN Eve

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018
2. Travaux communaux depuis le 07 décembre 2017 – en cours – en vue
3. Création d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de l'agent d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie
4. Mutualisation : Convention cadre de prêt de matériel (m2A – communes)
5. Gestion 2017 du Budget Annexe du Service Eau – Comptabilité M49
  - Approbation du Compte Administratif
  - Approbation du Compte de Gestion
  - Affectation des résultats de clôture 2017
6. Budget Primitif 2018 du Budget Annexe du Service Eau – Comptabilité M49
  - Fixation du prix de l'eau 2018, des tarifs de location des compteurs et de la participation aux frais de branchement au réseau public d'eau
  - Vote du Budget Primitif 2018
  - Travaux d'Investissement en Régie Communale exercice 2018
7. Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension Aérienne (HTA) entre le nouveau poste et le support « Petit Jean » - Lotissement Buhne
8. Divers

---

**Point n° 1 de l'ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 :**

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :**

**Travaux communaux depuis le 07 décembre 2017 – en cours – en vue :**

**Rapporteur l'Adjoint Bernard STOCKER**

**EAU :**

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.  
Entretien de l'appareil de chloration.

Mise en place d'un support de comptage pour une nouvelle habitation, réparation de fuites dans la fosse à regard rue de la Mine, prolongement de la conduite pour la nouvelle construction rue des Alouettes, déconnexion du compteur de la ferme des 3P.

Nettoyage du réservoir le 15 février 2018.

Repérage et mise à niveau de certaines bouches à clé qui étaient enfouies dans la rue de Staffelfelden.

#### **ASSAINISSEMENT :**

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Fuite sur le réseau d'air alimentant les diffuseurs vue avec les services du SIVOM (traitement en cours).

#### **BATIMENTS :**

##### **Ecole :**

Fin des travaux d'aménagement des pièces du grenier. Peinture de la porte entre la maternelle et le CP.

Nouveaux WC de la maternelle : accrochage de l'armoire à pharmacie, d'étagères, robinets sous le lavabo, crochets, miroir...

Réparation de l'éclairage sous le préau, contrôle et réparation des jeux dans la cour d'école.

Fabrication de petits bancs pour les toilettes de l'école maternelle par M. Pierre HILDEBRAND.

##### **Salle de sport :**

Nettoyage et entretien sur 3 demi-journées par semaine (lundi, mercredi et vendredi).

##### **Maison 25 rue d'Or :**

Poursuite des travaux entrepris lors de la Journée Citoyenne : démolition et enlèvement de plâtre, frisettes, plinthes, plaques novopan, conduites, cuves fuel, isolation obsolète et installations électriques...

##### **CHAUFFERIE :**

Surveillance quotidienne et entretien courant. Nettoyage complet et réapprovisionnement en plaquettes.

##### **ESPACES VERTS - VOIRIE :**

Dégagement des chemins et routes le 03 janvier. Enlèvement de 150 pneus déposés en dépôt sauvage entre Berrwiller et Hartmannswiller.

Entretien général de la voirie et de la signalisation (panneaux déformés, arrachés...)

Ramassage des feuilles mortes.

Entretien du matériel et des équipements, vidange, graissage, remplacement de pièces...

##### **Eclairage Public :**

Réparation de 6 candélabres (atelier communal, 2 rue de la Mine, rue des Vosges, rue Croisière et rue Kirchfeld).

##### **FORET :**

Coupe et vente de bois. Fendage des quartiers en cours (uniquement du chêne et du frêne).

Entretien du petit fossé longeant le grand chemin central.

##### **NOËL :**

Préparation de la salle de sport pour la fête des Aînés et la réception des vœux avec le concours fortement apprécié de plusieurs citoyens, candidats spontanés pour aider lors des préparations et rangements.

Mise en place et enlèvement des décorations et sapins.

##### **DIVERS :**

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark.

Débitage des arbres tombés, ramassage des branches, nettoyage suite au passage de la tempête Eleanor.

Nettoyage de tous les ponts et ponceaux suite aux fortes pluies du début d'année.

Réparation du drainage dans le Jungholtzweg.

Petit entretien des véhicules citoyens.

#### **Point n° 3 de l'ordre du jour :**

#### **Création d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de l'agent d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie :**

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un CAE pour les fonctions d'agent d'accueil, d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une

durée de 12 mois à compter du 4 octobre 2016. L'agent titulaire de ce contrat qui avait été renouvelé pour une année à compter du 10 octobre 2017, a été recruté par la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale du Haut-Rhin sur un poste d'agent de vie scolaire à compter du 08 février 2018, à raison de 24h hebdomadaires dans des établissements scolaires de Cernay. Son contrat à Berrwiller a donc été rompu à son initiative.

Les services de Pôle Emploi ont été sollicités en vue de pouvoir bénéficier d'un nouveau CUI-CAE. Ces services ont validé la possibilité de créer un nouveau CUI-CAE pour la période du 5 février 2018 au 4 février 2019, avec confirmation d'une prise en charge de l'Etat de 50 % de la rémunération correspondant au SMIC sur la base de 20h00 hebdomadaire maximum avec exonération des charges patronales de sécurité sociale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,**

**Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,**

**Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20/12/2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011,**

- **Décide de créer un CUI-CAE pour les fonctions d'agent d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 5 février 2018,**
- **Autorise M le Maire à signer ce CUI-CAE avec l'Etat,**
- **Autorise M le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 5 février 2018,**
- **Décide de fixer la rémunération par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique territoriale – 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial, indice brut 347, au prorata des heures effectuées,**
- **Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **Autorise M le Maire à signer un contrat d'adhésion au régime d'assurance-chômage proposé par l'Assédic pour les agents non titulaires.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour :**

**Mutualisation : Convention cadre de prêt de matériel (m2A – commune)**

Dans le cadre des réflexions menées au sein de l'atelier projet « mutualisation et coopération », les communes de l'agglomération ont exprimé le besoin d'organiser le prêt de matériel avec m2A et entre elles afin de favoriser les économies d'échelle.

Le projet de convention ci-joint détermine le cadre et les modalités de prêt de matériel.

Tout type de matériel, y compris les véhicules et autres matériels immatriculés, est susceptible de faire l'objet d'un prêt.

Une liste et un descriptif de chaque matériel mis à disposition sont déposés en ligne sur la plateforme de partage de m2A.

Chaque commune ou EPCI s'engage librement à mettre à disposition un ou plusieurs matériels en stipulant les conditions de prêt (lieu de réception, conditions d'utilisations spécifiques, formations et ou accréditations nécessaires à son utilisation, tarification, etc...).

Une réservation est obligatoire pour chaque utilisation de matériel. Pour cela, chaque commune demandeuse s'adresse directement à la commune prêteuse du matériel.

Si le prêt de certains types de matériels bien spécifiques nécessite des agents habilités, le prêt du matériel concerné est assorti d'une prestation de service effectuée par le propriétaire du matériel pour le compte du demandeur. La tarification de cette prestation correspond au seul coût réel supporté par le propriétaire, sans frais complémentaires ni marges.

L'agent en charge de l'utilisation du matériel reste placé sous l'autorité et la responsabilité du maire de sa commune ou du président de l'EPCI, propriétaire du matériel.

Les prêts peuvent être entièrement gratuits ou tarifés en tenant compte uniquement des dépenses d'entretien, d'utilisation (consommables) et de renouvellements. Aucun frais complémentaire, ni marge au bénéfice du prêteur, n'est pris en compte.

Chaque partie prêteuse et chaque partie emprunteuse s'assurent en responsabilité civile.

La dégradation ou la destruction d'un matériel par la partie emprunteuse à la suite d'une négligence ou d'une utilisation inappropriée mettra à sa charge les frais de remise en état ou remplacement dudit matériel.

L'ensemble des documents en lien avec le prêt de matériel est en ligne sur la plateforme de partage m2A. Celle-ci est prise en charge par m2A.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention cadre de prêt de matériel entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes membres de l'agglomération et entre les communes membres,**
- **Autorise M. le 1<sup>er</sup> Adjoint Bernard STOCKER à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires et tout document utile à sa mise en œuvre.**

**Point n° 5 de l'ordre du jour :**

**Gestion 2017 du budget annexe du service Eau – Comptabilité M49**

**A) Approbation du Compte Administratif 2017**

Rapporteur : Bernard STOCKER, 1<sup>er</sup> Adjoint

Chaque conseiller municipal a reçu :

- 1 exemplaire du Compte Administratif comprenant l'exécution du budget, l'équilibre financier de la section d'exploitation et de la section d'investissement, les vues d'ensemble (chapitres) et détaillées (articles) des sections d'exploitation et d'investissement.
- 1 extrait du Compte de Gestion permettant de comparer les résultats concordants.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2017 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

L'adjoint Bernard STOCKER prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2017 qui retrace :

- d'une part les prévisions budgétaires du budget primitif y compris les virements de crédits
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et de mandats correspondants, section par section, aux différents chapitres et articles budgétaires avec les résultats suivants :

<b>Section d'Exploitation :</b>	<b>Montants</b>
Dépenses (mandats)	132 263,84 €
Recettes (titres)	136 813,67 €
<b>Résultat (excédent)</b>	<b>4 549,83 €</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	<b>Montants</b>
Dépenses (mandats)	40 220,32 €
Recettes (titres)	28 970,68 €
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>11 249,64 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sans M. le Maire qui quitte la salle à l'occasion du vote :**

- **Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 ressortant avec les résultats sus-dits.**

**B) Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier de Soultz-Florival**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- après s'être fait présenter par le Maire les budgets primitifs, décisions modificatives et certificats administratifs de l'exercice 2017,
  - après s'être assuré que M. Christophe LALAGÜE, trésorier communal, a repris dans ses écritures le résultat de clôture de l'exercice précédent,
  - après avoir approuvé les dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement du Compte Administratif 2017,
- **Constater la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur ;**  
- **Approuve le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Soultz-Florival.**

**C) Résultats de clôture 2017 et leur report au budget 2018**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour - point n° 5A - approuvant le Compte Administratif 2017 du budget annexe du Service de l'Eau de la commune de BERRWILLER.

Les résultats globaux 2017 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<b>Section d'Exploitation :</b>	<b>Montants</b>
Gestion 2017	4 549,83 €
Résultat 2016 reporté	111 648,96 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>116 198,79 €</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	<b>Montants</b>
Gestion 2017	- 11 249,64 €
Résultat 2016 reporté	47 056,20 €
<b>Résultat global de clôture (excédent)</b>	<b>35 806,56 €</b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier ainsi qu'il en ressort de la délibération n° 5B de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte des résultats de clôture susdits qui seront reportés au Budget Primitif 2018 comme suit :**  
**35 806,56 € - ligne budgétaire 001 : excédent d'investissement reporté**  
**116 198,79 € - ligne budgétaire 002 : excédent d'exploitation reporté**

**Point n° 6 de l'ordre du jour :****BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE EAU - Comptabilité M 49.****A) Tarifs Eau 2018 :**

Les éléments du prix de l'eau ont été examinés en commissions réunies le 5 février 2018 dans leur détail.

**Sur avis des commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de l'eau 2018 comme suit :**

Prix de l'eau 2018 **1,209 €/m3 (idem que 2016 & 2017)**

Taxes annexes encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (dépenses incompressibles) :

- **Redevance de pollution domestique** **0,350 €/m3**  
(Exonération des fournitures utilisées pour l'élevage et l'arrosage lorsqu'elles sont facturées à partir d'un dispositif de comptage spécifique)
- **Redevance de modernisation des réseaux de collecte** **0,233 €/m3**  
(Exonération identique que pour la redevance de pollution domestique)
- **Redevance de prélèvement eau souterraine** **0,079 €/m3**
- **location des compteurs : Maintien des tarifs pour 2018**  
**16.00 €/an** : compteur Ø.20 mm - débit 2,5 m3/h  
**29.00 €/an** : compteur Ø.32 mm - débit 6 m3/h  
**8.00 €/an** : 2° compteur pour atelier, remise, jardin, étable, maison vacante

- **Participation aux frais de branchement**

Cette participation a été fixée à 2 100,- € en 2015, pour toute nouvelle construction ou demande de raccordement au réseau de l'eau potable.

**Sur avis des commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de cette participation à 2 100,- € pour 2018.**

**B) Vote du budget annexe primitif EAU 2018 :**

Le 5 février 2018, les commissions réunies se sont réunies pour préparer les propositions nouvelles à voter au Budget Primitif 2018 selon maquette officielle du budget passée en détail, section par section, article par article.

Sur proposition des commissions réunies, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intégration en 2018 des résultats globaux de clôture 2017 décidée au point n°5C de ce jour,
- Accepte les propositions nouvelles en recettes et dépenses des sections d'exploitation et d'investissement du Budget Primitif 2018 arrêtées aux montants ci-après :

<u>Section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>EXPLOITATION</b>	275 273,00 €	159 074,21 €
Excédent reporté		116 198,79 €
Total section	<b>275 273,00 €</b>	<b>275 273,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	167 480,00 €	131 673,44 €
Excédent reporté		35 806,56 €
Total section	<b>167 480,00 €</b>	<b>167 480,00 €</b>
<b>Total Budget</b>	<b>442 753,00 €</b>	<b>442 753,00 €</b>

**C) Travaux d'investissement en régie communale exercice 2018 - Comptabilité M 49 :**

La Commune de BERRWILLER exploite en régie directe le service EAU retracé dans le budget de la comptabilité M 49 et réalise des travaux d'investissement en régie communale.

Pour 2018 sont prévus la réalisation de travaux neufs d'un montant estimatif de **20 000 €** concernant :

- Maillage et renouvellement de conduites réseau 20 000 €

Leur montant n'atteint pas nécessairement le seuil de 500 € fixé par l'instruction ministérielle n° 26/11/2001 (J.O. 15/12/01) bien que contribuant à créer des biens durables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que les frais de matériel et de main d'œuvre communale de l'exercice 2018 afférents aux travaux susdits, même en dessous du seuil fixé, contribuent à créer des biens durables ;
- Vote les crédits nécessaires au budget annexe 2018.

**Point n° 7 de l'ordre du jour :**

**Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension Aérienne (HTA) entre le nouveau poste et le support « Petit Jean » - Lotissement Buhne :**

M. le Maire précise, qu'en concertation avec la société Carré Est, opérateur du futur Lotissement Buhne, et ENEDIS, il a été décidé de procéder à des travaux d'enfouissement de la ligne HTA qui surplombe le terrain d'assise de futur lotissement.

La majeure partie des travaux sera prise en charge par la société le Carré Est, mais afin de réaliser une opération globale d'enfouissement, une partie des travaux incombe à la commune.

Le montant de ces travaux incombant à la commune selon devis d'ENEDIS n° DC23/015902/001006 du 6 février 2018 s'élève à 13 146,48 € HT, soit 15 775,78 € TTC.

Le syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin peut accorder une aide de 60 % du montant HT de ces travaux (7 888,- €) ; par ailleurs, le même syndicat, dans le cadre d'une convention de concession de distribution électrique signée avec ENEDIS, reverse à la commune une redevance relative aux dépenses prises en charge (redevance dite R2) dont le montant est estimé à environ 960,- €. Le montant de cette redevance est reversé l'année N + 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne HTA entre le nouveau poste et le support « Petit Jean » - lotissement Buhne ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2018 ;
- Charge M. le Maire de solliciter une aide auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la réalisation de ces travaux.

**Point n° 8 de l'ordre du jour :**

**Communications et Divers :**

**A) Autorisations d'urbanisme déposées :**

PC n° 068 032 18 B0001 déposé le 05/02/2018  
NEFF Hervé & Sandrine – rue du Grand Ballon  
Construction de 4maisons individuelles

**B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :**

Décision de non-prémption prise par M. le Maire

- Rue de Cernay 68500 BERRWILLER, décision du 05 février 2018  
Terrain de 0,22 are  
Vendeur : SKRABER Alain et KELLER Magali  
Acquéreur : Mme Bernadette MAGRE

**C) Prochaines réunions et manifestations :**

Mardi 13/3 à 19h : Réunion d'information Lotissement Buhne au foyer de l'ACL

Mercredi 21/3 à 20h : Réunion des Commissions Réunies – Propositions BP 2018 M14

Dimanche 25/3 à 10h30 : Réception des nouveaux arrivants et maisons fleuries au foyer de l'ACL

Samedi 31/3 & dimanche 1<sup>er</sup>/4 : 12<sup>ème</sup> Tournoi International des cadettes du BCBS – Remise des récompenses le dimanche 1<sup>er</sup>/4 à 18h à la salle Léo Lagrange de Staffelfelden

Mercredi 11/4 à 19h30 : Réunion du Conseil Municipal – Vote du BP 2018 M14

**D) Demande de location d'une parcelle agricole située au lieudit Vieweg :**

Mme Christine SUTTER, pour le compte de l'EARL SUTTER, a, par courrier du 31 janvier 2018, sollicité la commune en vue de pouvoir exploiter la parcelle agricole située au lieudit Vieweg, cadastrée section 29 parcelle n° 114, d'une superficie de 23,41 ares, précédemment louée à M. Gérard ZIMMERLE, dans le cadre de son activité horticole.

Cette parcelle était louée et exploitée par la famille SUTTER avant la venue de M. ZIMMERLE et elle est contiguë à deux parcelles appartenant à l'EARL SUTTER et exploitées par celle-ci.

M. le Maire sollicite l'avis des conseillers quant à cette demande.

**Il sera proposé, dans un 1<sup>er</sup> temps, de répondre favorablement à la demande de Mme SUTTER en octroyant un bail précaire sur an renouvelable étant précisé qu'une bande d'environ 4 m de large devra être préservée le long du fossé pour l'aménagement d'un corridor écologique.**

**E) Arrêt de la Cour d'Appel de Colmar du 26 janvier 2018 – Contentieux Commune de Berrwiller / SAS J2H et SCI Saint Xavier, Espace Miscanthus**

M. le Maire précise que cet arrêt a été transmis aux conseillers municipaux le 18 février afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de déterminer la suite à donner et la communication à tenir.

**F) Recensement de la population :**

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN indique que le recensement de la population est terminé depuis samedi. Un seul logement n'a pu être enquêté.

**G) Enquête Soléa :**

Comme convenu, une liste de personnes résidant à Berrwiller a été communiquée à Soléa et à l'UHA pour la réalisation d'une étude sur la mutualisation des déplacements et les solutions de covoiturage sur les communes périurbaines de l'agglomération.

#### **H) Effectifs de l'école primaire des Trois Collines :**

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN s'est penchée sur les effectifs prévisionnels pour les prochaines rentrées scolaires (plus 14 élèves en 2018, plus 7 en 2019 et plus 16 en 2020). Le nombre d'élèves scolarisés va augmenter et il est proposé, dès à présent, de contacter les services de l'Education Nationale afin d'engager une réflexion quant à une création de classe supplémentaire. Dans cette optique, il convient également de réfléchir sur les possibilités d'aménagement dans l'école (transfert de la BCD au grenier ou au sous-sol afin de créer une salle de classe en lieu et place de la BCD – à voir avec les services du SDIS 68) ou aménagement de l'immeuble 25, rue d'Or (création de 2 appartements duplex ou annexe de l'école).

#### **I) Du Bonheur pour Mathieu :**

Le BCBS s'engage à organiser une quête pour l'association en mettant une urne à disposition des spectateurs lors des rencontres de basket prévues le dimanche 18 mars 2018 et versera également une participation directe du club sous forme de don.

#### **J) Projet « La Filature Nomade » :**

Dans le cadre de ce projet, 2 spectacles entre mime, clownerie et manipulation d'objets par l'Atelier Lefeuve & André seront donnés :

Ni Omnibus, le samedi 17 mars à 19h30 à la salle polyvalente de la mairie de Staffelfelden.

Chez moi Circus, le dimanche 18 mars à 17h au Foyer ACL de Berrwiller.

#### **K) Plantations au Dorfhisla :**

Sur avis de plusieurs conseillers, et pour des questions de sécurité quant à la traversée de la chaussée par les enfants, il sera demandé aux services de tailler certaines plantations en bord de rue.

#### **L) Ancien carreau des Mines – Aire des gens du voyage :**

Un nettoyage est prévu à compter du jeudi 22 février avec mise à disposition de bennes par les services de m2A.

#### **M) Travaux de rénovation et d'extension des vestiaires et du club house de la plaine sportive :**

M. le Maire indique qu'un rdv a été pris le 20 mars prochain avec M. Albert GEMMICH, Président de la Ligue de Football du Grand Est à STRASBOURG afin de présenter de vive voix, la demande d'aide formulée pour ces travaux.

#### **N) Présidence du Pôle Métropolitain :**

M. le Maire précise qu'il vient de prendre la présidence du Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar en date du 15 février 2018, et ce pour deux ans, la règle consistant à organiser une présidence tournante tous les deux ans. Il succède ainsi à M. Robert HERRMANN.

Ce Pôle ambitionne de rallier les agglomérations de Haguenau et Saint-Louis dans les prochains mois et d'ainsi représenter près de 55 % de la population alsacienne (1 050 000 habitants).

Il s'agit d'un syndicat d'intercommunalités qui n'a pas d'administration propre mais qui entend défendre la voix de l'Alsace sur les projets structurants du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h50.